

Règlement du Prix

Article 1 : Objet du Prix – Le Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation en thérapie cellulaire a pour objectif de reconnaître la valeur d'un projet réalisé par :

- un membre à titre individuel de la SFGM-TC, de ses équipes affiliées ou en cours d'affiliation;
- un service d'hématologie de la SFGM-TC et de ses équipes affiliées ou en cours d'affiliation ;
- une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin membre de la SFGM-TC.

La limite d'âge est fixée à 40 ans.

Le Prix récompense un projet de recherche clinique ou biologique qui pourrait à terme présenter un intérêt pour le traitement des patients par greffe de cellules souches hématopoïétiques.

Les deux principaux critères de choix permettant de déterminer le lauréat du Prix seront :

- le caractère innovant du travail ;
- les bénéfices potentiellement notables de cette innovation pour les patients.

Article 2 : Éligibilité des travaux – Pour être éligibles, les travaux répondront

aux critères ci-dessus, devront s'inscrire dans le cadre d'un Master 2 ou d'une thèse d'université, devront dater de moins de dix-huit mois et pourront éventuellement donner lieu à une publication dans une revue scientifique avec comité de lecture.

Les personnes ayant un lien de subordination direct ou indirect avec la société Amgen et/ou les personnes ayant un lien contractuel avec la société Amgen ne pourront concourir au Prix.

Article 3 : Dépôt des candidatures – La candidature est effective à réception

d'un dossier complet adressé à Cécile Chalençon –Amgen – PARI en Thérapie Cellulaire 2011 – 62, boulevard Victor-Hugo – 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Tout dossier incomplet ne pourra être sélectionné. La date limite de clôture pour le dépôt des candidatures est fixée au 17 septembre 2011, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Récompense – Le lauréat reçoit de la part de la SFGM-TC un Prix d'un montant de 15 000 euros financé par Amgen. Ce Prix est remis à une personne physique ou, dans le cas d'une équipe, au(x) récipiendaire(s) désigné(s) par l'équipe candidate.

Article 5 : Médiation – Le lauréat verra son travail présenté lors du congrès de la SFGM-TC et diffusé à tous les centres affiliés.

Article 6 : Jury – Le Jury est souverain. La composition du Jury telle que définie ci-dessus garantit un choix en toute indépendance. Les décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

La remise du prix PARI récompense l'innovation et ne saurait avoir pour but implicite pour Amgen d'obtenir des avantages en termes de prescription de ses produits ni de favoriser une activité commerciale avec la SFGM TC.

Article 7 : Confidentialité – Pour les travaux acceptés pour publication et non encore publiés, des mesures de confidentialité temporaires seront prises tout au long de la procédure d'examen des dossiers, et ce, jusqu'à la date de remise du Prix.

Article 8 : Restitution des dossiers de candidature – Les documents communiqués dans le cadre du Prix ne feront l'objet d'aucune restitution postale.

Article 9 : Acceptation du règlement – Le dépôt de candidature au Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation en thérapie cellulaire vaut acceptation du présent règlement.

Article 10 : Dépôt du règlement – Le présent règlement a été déposé chez Maîtres Agnus et Parker, huissiers de justice, 11, quai Anatole-France – 75007 Paris. Le règlement est consultable auprès d'Amgen.

Article 11 : Force majeure et annulation du Prix – En cas de force majeure

(grève, attentat,...) ou d'un nombre insuffisant de candidatures, Amgen et la SFGM-TC se réservent le droit conjointement d'annuler ou de reporter le Prix.

Article 12 : Modification du règlement – Le présent règlement pourra être modifié ou complété, conjointement par la SFGM-TC et Amgen, sous réserve du respect de toute réglementation applicable. Les modifications devront être déposées sous la forme d'un avenant chez Maîtres Agnus et Parker et être mis en ligne sur les sites internet ci-dessous.

Article 13 : Les candidats sont informés que le projet de Prix PARI sera déposé par Amgen au Conseil National de l'Ordre des médecins pour avis, ainsi que tout avenant au règlement du Prix.

Le ou les lauréats, s'ils sont médecins, devront informer l'Ordre régional dont ils dépendent du montant de leurs gains conformément à la réglementation du Code de la Santé Publique applicable.



le
pari
Prix Amgen pour la Recherche & l'Innovation
en thérapie cellulaire

APPEL À CANDIDATURE
2011

Toutes les informations auprès
de Cécile Chalençon au 01 40 88 13 47 et
sur www.amgen.fr – www.sfgm-tc.com

AMGEN

Société Française de
Greffe de Moelle
et de thérapie cellulaire

AMGEN

Le Mot des présidents

Le Mot des présidents

Nous sommes très heureux de présider la nouvelle édition de cette bourse annuelle de recherche.

Depuis sa création en 2006, le Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation (PARI) a permis d'aider de jeunes chercheurs et cliniciens à réaliser et poursuivre leurs projets scientifiques.

D'un montant de 15 000 euros, le PARI s'inscrit dans la volonté commune d'Amgen et de la SFGM-TC de révéler de nouvelles compétences dans le domaine de l'hématologie et de la greffe avec, en perspective, la découverte de nouveaux traitements pour les patients atteints de pathologies graves.

Nous recevons chaque année des projets de très grande qualité. En 2010, le PARI a été décerné à Lamia AÏSSI-ROTHÉ de l'UTCT (Unité de Thérapie Cellulaire et Tissus) des Hôpitaux de Brabois à Nancy pour son travail réalisé sur la « PRODUCTION DE GRADE CLINIQUE DE LYMPHOCYTES T ANTI-ADENOVIRUS A DES FINS D'IMMUNOTHERAPIE CELLULAIRE ADOPTIVE APRES ALLOGREFFE DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOIETIQUES ».

En 2011, le PARI récompensera un travail innovant de recherche sur le même thème des cellules hématopoïétiques et de la thérapie cellulaire. Il sera remis en octobre prochain lors du congrès de la SFGM-TC.

Nous vous invitons à prendre connaissance des critères de participation et espérons, cette année encore, recevoir un très grand nombre de candidatures.

Nous sommes impatients de découvrir la teneur de vos projets.

Bonne chance à tous

Noël Milpied,
Président de la SFGM-TC
et président du jury

Marine Divine,
Directeur Médical Amgen
et présidente du jury

Si votre projet de recherche clinique ou biologique concerne

- les cellules hématopoïétiques et la thérapie cellulaire, et répond aux critères de participation

soyez candidat au Pari* en thérapie cellulaire 2011.

*(Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation)

Jury du Pari

PRÉSIDENTS DU JURY

Noël Milpied, Président de la SFGM-TC
(Pessac).

Marine Divine, Directeur Médical
Amgen
(Paris).

MEMBRES DU JURY

Le jury se compose

SFI :

J. F. Eliaou
(Monptellier),

SFBCT :

J.J. Lataillade
(Percy Clemart),

SFH :

G. Socié
(Saint Louis Paris),

EFS :

L. Sensebe
(Toulouse),

SFGM :

A. Buzin
(Necker Paris),

M. Mothy
(Nantes),

J.H. Dalle
(Robert Debré Paris),

Critères de participation

Les personnes éligibles

Le Prix est ouvert à tous les membres de la SFGM-TC et à ses équipes affiliées ou en cours d'affiliation. Peuvent ainsi concourir :

- tous les membres à titre individuel ;
- un service d'hématologie de la SFGM-TC et ses équipes affiliées ou en cours d'affiliation
- une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin membre de la SFGM-TC.
- La limite d'âge est fixée à 40 ans.

Comment participer ?

Le sujet de recherche

Le Prix récompensera un projet de recherche clinique ou biologique qui pourrait à terme présenter un intérêt pour le traitement des patients par greffe de cellules souches hématopoïétiques. Ce projet doit s'inscrire dans le cadre d'un Master 2 ou d'une thèse d'université, dater de moins de dix-huit mois et éventuellement donner lieu à une publication dans une revue scientifique avec comité de lecture.

Les modalités de participation

a. Vérifiez que vous répondez aux critères de participation définis ci-dessus.

b. Constituez votre dossier de candidature :

- lettre de motivation du candidat ;
- curriculum vitae du candidat et de chaque membre de l'équipe ;
- synthèse du projet résumé en deux ou trois pages maximum ;
- perspectives de développement scientifique, résumées en une page.

c. Adressez le dossier complet à l'adresse suivante : Amgen : prix Pari en thérapie cellulaire - à l'attention de Madame Cécile Chalençon, 62, boulevard Victor-Hugo - 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

d. Date limite de dépôt : 17 septembre 2011, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute demande d'informations, contactez Cécile Chalençon au **01 40 88 13 47** ou à l'adresse **cmiguet@amgen.com** et sur **www.amgen.fr - www.sfgm-tc.com**

Nature du Prix

Le Prix **PARI** sera attribué au lauréat sous forme de remise d'un chèque d'un montant de 15 000 euros.

Le lauréat bénéficiera d'une médiatisation de son travail qui fera l'objet :

- d'une présentation lors du congrès de la SFGM-TC ;
- d'une diffusion du travail du lauréat à tous les centres affiliés à la SFGM-TC;

Calendrier 2011

Avril 2011]

Lancement officiel et appel à candidatures

17 septembre 2011] Clôture des inscriptions

1^{er} octobre au 15 octobre 2011]

Examen des dossiers par les membres du Jury

Octobre 2011]

Remise du Prix lors du congrès de la SFGM-TC